



Complémentaire Pompier Militaire

Réf. : 119 CPM

Certifié par l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI) dans le cadre du programme **TRAINAIR PLUS** conformément aux normes et recommandations définies par l'annexe 14 - 1^{ère} partie Sauvetage et Lutte contre l'Incendie Doc 9137-AN/898



TRAINAIR PLUS

PROGRAMME :

- Connaissance des aéronefs ;
- Objectif du SSLIA ;
- Avitaillement des aéronefs ;
- Tactiques et techniques de lutte incendie ;
- Risques spéciaux.

NOMBRE DE STAGIAIRES :

10 par session

DURÉE D'UNE SESSION :

3 jours (25 heures)

PERSONNEL CONCERNÉ :

Personnel militaire souhaitant suivre la formation complémentaire définie par l'Arrêté du 17 août 2010, en vue d'obtenir l'agrément de Chef de Manoeuvre ou de Pompier d'Aérodrome :

- Attestant des conditions d'aptitude physique requises par la présentation d'un certificat médical de moins d'un an ;
- Étant titulaire du permis poids lourd valide.

“ Soyez conforme aux exigences réglementaires de la DGAC ”

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

- Appliquer les règles relatives au SSLIA ;
- Connaître les différents types d'aéronefs ;
- Connaître et mettre en oeuvre les techniques d'intervention incendie liées à l'environnement aéroportuaire.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

- Enseignements théoriques ;
- Apports méthodologiques ;
- Exercices pratiques de mise en situation opérationnelle :
 - Utilisation de matériels de première intervention incendie
 - Mise en oeuvre des Véhicules d'Intervention Mousse
 - Extinction sur simulateur de feu type A320/B737
 - Mise en oeuvre des Principes de Lutte Contre l'Incendie d'Aéronef (PLCIA) sur feux localisés et feux généralisés
 - Visualisation des zones de danger sur aéronef
- Évaluation des prérequis et évaluation de fin de formation.



**PROFITEZ DE NOTRE EXPÉRIENCE
SOYONS PARTENAIRES !**